



## CHAMBRE DE METIERS DE LOT ET GARONNE

# MAITRE ARTISAN

Vu le Décret n° 83-487 du 10 Juin 1983, modifié par le Décret n° 88-109 instituant notamment l'attestation de la qualité de MAITRE ARTISAN valant titre

Par décision

La COMMISSION REGIONALE DES QUALIFICATIONS confère la qualité de MAITRE ARTISAN  
valant TITRE DE MAITRE ARTISAN

pour le métier de : **MACONNERIE**

à **Monsieur BAZZOLI Philippe**

né (e) le : **17.03.1954.**

Chef d'entreprise immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n° **326 306 255 RM 47**  
et lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Titulaire,



Fait à Agen, le 07 Janvier 1999

Le Président  
Michel DREANO